

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
PROTOCOLE (informations sur le relevé)					
1	Papier en-tête	Oui	Oui	Oui	Oui
2	Date d'émission du relevé	Oui	Oui	Oui	Oui
3	Date limite de validité	Oui, les relevés de compte sont valides pour 30 jours seulement	Oui, 30 jours suivant la date de règlement proposée (indiquée par le notaire suite aux instructions reçues des parties à la transaction, cette date doit être ferme)	Oui. Après l'expiration du délai mentionné, un autre relevé doit être demandé par le notaire	Non, il est possible d'acquitter le solde en tout temps, après la date du relevé, en ajoutant un intérêt journalier
4	Nom du débiteur, adresse de l'immeuble, type de crédit	Oui	Oui, sur tous les types de relevé émis	Oui, toutes ces informations sont indiquées. Les soldes afférents à chaque crédit individuel sont indiqués	Oui
5	Données comptables claires, précises et complètes	Oui, un relevé par tranche dans le cas d'un Multi tranche. Sur chacun des relevés, possibilité d'une tranche hypothèque et une tranche marge de crédit.	Oui, pour tout type de crédit. Les relevés sont distincts selon le type de crédit.	Oui	Oui

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
6	Engagement à radier la garantie inscrite au relevé: Engagement général ou forme précisée et délai précisé	<p>Oui, engagement à accorder une mainlevée dans un délai raisonnable. En général, un délai de 45 jours suivant la réception du projet de mainlevée sous seing privé, si toutes les sommes dues à la Banque sont acquittées et s'il n'y a pas d'erreur dans le projet de mainlevée.</p>	<p>Oui, engagement conditionnel au paiement de toutes les sommes dues et que ce paiement soit honoré.</p>	<p>Oui, la Banque inscrit sur la première page du fax les conditions à la radiation. Ci-après une reproduction intégrale du texte: "Le prêteur hypothécaire s'engage à fournir une quittance aux fins de radiation sur réception des montants indiqués au relevé final joint aux présentes.</p>	<p>Soit par mainlevée, quittance ou un engagement général à la radiation, et ce, dans un délai de 30 jours</p>

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
				<p>Ce relevé est établi à la date indiquée et les inscriptions et confirmations contenues dans ce relevé sont en vigueur pour une période de 14 jours ouvrables suivant sa date d'émission. À l'expiration de cette période, une nouvelle demande de relevé devra être présentée. Les soldes indiqués sont calculés en prenant pour acquis que tous les versements dus à cette date indiquée, y compris les primes d'assurance et autres primes, frais et pénalités afférents au prêt, ont été versés à cette date et que tous chèques ou autres effets négociables ont été honorés. Le débiteur a effectué un paiement par chèque ou autre effet négociable au montant x \$ dont le paiement reste à confirmer.</p> <p>Nous vous demandons par conséquent d'ajouter ce montant au paiement dû ou encore de réserver ce montant en fidéicommis pour une période de 5 jours de la date d'émission de ce relevé. À défaut de vous aviser par écrit avant l'expiration de ce délai que le paiement n'a pas été honoré, ceci constitue votre autorité à libérer cette réserve.</p>	

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
				<p>Veillez noter que le montant de l'impôt foncier doit être vérifié par vous directement auprès de la municipalité concernée. Veillez noter que le solde de l'hypothèque comportant un taux variable ou un taux plafonné est estimé en utilisant le taux de base courant applicable à la date d'émission de ce relevé et, est de ce fait approximatif. Nous recommandons par conséquent que vous obteniez une confirmation finale en date du déboursé des fonds. Nous vous demandons de formuler une demande distincte pour chaque hypothèque à être radiée."</p>	
7	Réserves ou Instructions spécifiques	Oui, une retenue sera exigée pour couvrir les versements périodiques effectués avant la date de remboursement, par la suite de changement de taux, ou NDF, majoré de l'intérêt quotidien applicable.	Oui, instructions spécifiques pour les crédits variables, la continuité des versements hypothécaires etc.	Oui, certaines réserves sont applicables et sont indiquées au relevé	INFORMATION À VENIR
8	Désaveu ou modifications - Reconnaissance des informations au relevé	Reconnaissance des informations, sauf si le client ne signe pas le formulaire de consentement, le montant de la marge de crédit autorisé ne sera pas réduit. Il y aura donc une restriction et une retenue de fonds sera requises, car les soldes ne pourront être confirmés.	Reconnaissance des informations, mais requiert que le notaire valide l'information avant de procéder au règlement des sommes.	Information à venir	Reconnaissance des informations - aucun désaveu

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
9	Signature du représentant autorisé ou engagement de reconnaissance transmit CNQ	Engagement à reconnaissance déjà mis à la disposition des notaires sur l'Inforoute notariale.	Non signé.	Oui, signé par les services de gestion hypothécaires aux fins de validation	Oui
PROCESSUS					
1	Demande de relevé				

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
	• Demande de relevé-modèle CNQ - requis	Oui	Oui	<p>La formule de "Demande de relevé à des fins de quittance ou de transfert d'un prêt hypothécaire" est accessible au : www.banquescotia.com dans la section "Formules de prêts hypothécaires - notaires et avocats".</p> <p>IMPORTANT : La date de remboursement prévue doit être incluse sur votre demande. La demande vous sera retournée si cette date n'apparaît pas.</p> <p>Voir le document suivant (mise à jour du 18 janvier 2018) : http://naimg.s3-website-us-east-1.amazonaws.com/cdn/FIVE/10343/EQGwteeQQGaYhyn6cQuw_communique_banque_scotia.pdf?utm_campaign=375265_Infolettre_Minute_18_janvier_2018&utm_medium=email&utm_source=%C3%89quipe+des+communications-All_Users</p>	Non

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
				Toutefois, le notaire peut utiliser sa propre formule de demande de relevé de remboursement intégral ou de quittance. Le notaire doit s'assurer que tous les éléments de la formule de déclarations de la banque soient mentionnés, en particulier, une attestation disant que le notaire a été dûment mandaté comme notaire instrumentant chargé de la transaction relativement à la propriété désignée et qu'il est autorisé à obtenir du créancier hypothécaire les renseignements sur le prêt, le relevé de remboursement et de quittance et la communication de toute information concernant le prêt et les crédits connexes à l'hypothèque grevant la propriété.	
• Délai requis pour effectuer la demande de relevé		Au plus tard 72 heures avant la date de clôture de la transaction.	Un délai de 72 heures est généralement requis.	Oui, 5 jours ouvrables avant la date de clôture	7 jours ouvrables avant la date de transaction

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

	Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
• Demande adressée à:	Administration des Prêts hypothécaires Télécopieur au : 514-284-4659 ou 1-877-355-0055	La demande doit être adressée aux Services d'administration du Crédit de Montréal	La demande doit être adressée au Service des prêts hypothécaires Banque Scotia Attention: "Demande de relevé" Pour les prêts commerciaux et crédits-relais, les demandes doivent être acheminées à la succursale de service.	Direction des Services juridiques SCHL 700, ch. Montréal Ottawa (Ontario) K1A 0P7 Télécopieur: 613-748-4098
• Demande transmise comme suit:	Par télécopieur	SAC de Montréal, TD Canada Trust Par télécopieur au : 514-289-0031 ou sans frais au : 1-800-246-6548	Par télécopieur au: 1-855-693-9993 Pour les prêts commerciaux et crédits-relais, les demandes doivent être acheminées à la succursale de service par télécopieur, courrier ou messenger. Courriels et demandes téléphoniques refusés.	Par télécopieur
• En cas de problématique - le notaire s'adresse à:	Administration des Prêts hypothécaires Téléphone : 514-284-4600 Sans frais : 1-855-284-4600	Au directeur de la succursale qui détient l'hypothèque SAC de Montréal Téléphone : 1-866-678-9409	Service des prêts hypothécaires au : 1-800-567-1331 option 2 Pour les prêts commerciaux et crédits-relais, communiquer avec la succursale de service.	Directeur des Services juridiques Ottawa Téléphone: 613-748-2000

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
2	Consentement au débiteur requis pour crédit variable à joindre avec la demande	Oui, les notaires devront utiliser le formulaire de la Banque, mis à leur disposition sur l'Inforoute notariale	Non requis puisque les crédits variables feront l'objet d'un gel sur la demande du relevé par le notaire instrumentant	<p>Oui, les notaires doivent utiliser le formulaire de consentement de l'emprunteur mis à leur disposition sur l'Inforoute.</p> <p>Indiquer le numéro à 9 chiffres du Programme de Crédit Intégré.</p> <p>Voir la mise à jour du 18 janvier 2018 à l'adresse suivante : http://naimgs.s3-website-us-east-1.amazonaws.com/cdn/FIVE/10343/EQGwteeQQGaYhyn6cQuw_communique_banque_scotia.pdf?utm_campaign=375265_Infolettre_Minute_18_janvier_2018&utm_medium=email&utm_source=%C3%89quipe+des+communications-All_Users</p>	Non applicable

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
	• Plusieurs garanties sur un même relevé	Non, une garantie par relevé	Possible, mais sera indiqué	Un seul relevé couvrant toutes les avances et toutes les garanties est émis. Comme toutes les avances sont remboursées, il est usuel qu'une radiation soit donnée pour toutes les hypothèques supportant les crédits	Non applicable
	• Plusieurs crédits sur un même relevé	Un relevé par tranche dans le cas d'un multi tranche. Sur chacun des relevés, possibilité d'une tranche hypothèque et une tranche marge de crédit.	Non, un relevé par crédit.	Un seul relevé couvrant toutes les avances et toutes les garanties est émis. Comme toutes les avances sont remboursées, il est usuel qu'une radiation soit donnée pour toutes les hypothèques supportant les crédits	Non applicable
	• Délai d'émission du relevé par le créancier	72 heures ouvrables suivant la réception de la demande	Un délai de 72 heures est généralement requis.	Le relevé est acheminé au bureau du notaire, par télécopieur, dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de la demande. Pour les prêts commerciaux et crédits-relais, le relevé est acheminé dans un délai de 72 heures.	Dans un délai de 7 jours ouvrables de la demande
3	Transmission des sommes dues :				
	• Par chèque en fidéicommiss	Accepté	Accepté, doit être fait à l'ordre de La Banque Toronto Dominion	Accepté	Accepté

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

	Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
• Par chèque en fidéicommis visé	Accepté, mais non requis	Accepté, doit être fait à l'ordre de La Banque Toronto Dominion	Accepté	Accepté, mais non requis
• Par traite bancaire ou mandat	Acceptés, mais non requis	Acceptés, mais non requis	Accepté	Accepté, mais non requis
• Par transfert de fonds électronique	Non	Non	Non accepté	Non accepté
• Dans quel délai ?	Avant la date d'expiration du relevé	Le jour de la transaction (date de règlement)	Avant la date limite inscrite sur le relevé et sur confirmation que les fonds sont compensés et versés au compte	Dans un délai de 7 jours de la transaction, idéalement
• À qui ?	À l'adresse indiquée sur l'état de compte	À une succursale, au choix du notaire et dans le cas d'une ligne de crédit, des instructions sont précisées dans le relevé	À une succursale, au choix du notaire.	Direction des Services juridiques SCHL 700, ch. Montréal Ottawa (Ontario) K1A 0P7 Télécopieur: 613-748-4098
• Comment ?	Par courrier seulement	Au choix du notaire, mais la paiement doit être libellé au nom de La Banque Toronto Dominion	Au choix du notaire	Par messenger seulement

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
4	Transmission du projet de radiation :				
	• Type de radiation	Mainlevée	Pour une hypothèque conventionnelle : Quittance Pour les lignes de crédits sur valeur domiciliaire : Mainlevée	Pour les prêts hypothécaires relatifs à des immeubles résidentiels d'un à quatre logements: Quittance Pour les prêts commerciaux et crédits- relais: Mainlevée ou quittance sous seing privé Note : Pour les dossiers nécessitant une mainlevée (totale ou partielle), le notaire devra transmettre un projet d'acte. Toutefois, dans les cas de refinancement interne, la Banque remboursera ses dettes, déposera l'excédent au compte en fidéïcommis du notaire et fera parvenir au notaire une copie de la résolution du conseil d'administration de la Banque et une procuration autorisant le notaire ou tout collègue ou membre de son personnel à agir comme son fondé de pouvoir afin de radier la charge existante par une mainlevée totale.	Mainlevée ou quittance sous seing privé

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
	<ul style="list-style-type: none"> • Quand le notaire transmet ? 	Avec le paiement des sommes	Avec le paiement des sommes déterminées dans le relevé	<p>Pour les prêts hypothécaires relatifs à des immeubles résidentiels d'un à quatre logements: Aucun projet de quittance à transmettre à la banque.</p> <p>Pour les prêts commerciaux et crédits-relais: Avec le paiement des sommes.</p> <p>Pour une mainlevée (sauf dans le cas d'un refinancement interne) : transmettre le projet de mainlevée avec le paiement des sommes</p>	Dès que disponible

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
	• Projet transmis à ?	Administration des Prêts Hypothécaires	À la succursale	<p>Pour les prêts hypothécaires relatifs à des immeubles résidentiels d'un à quatre logements: La Banque ne révise plus aucun projet de quittance. Tout projet qui lui sera envoyé sera retourné au notaire.</p> <p>Pour les prêts commerciaux et crédits-relais: à la succursale de service.</p> <p>Pour une mainlevée (sauf dans les cas de refinancement interne), envoyé à :</p> <p>Banque Scotia - Service des prêts hypothécaires Remboursements intégraux et quittances 1800, avenue Mc Gill College, 10e étage, bureau 1000 Montréal (Québec) H3A 3K9</p> <p>Pour les dossiers remboursés de longue date et nécessitant une radiation, la demande afin d'obtenir la résolution et la procuration pour fin de signature doit être adressée par télécopieur au 1-866-305-8656. Joindre une copie de l'index aux immeubles dans un tel cas.</p>	Direction des Services juridiques SCHL 700, ch. Montréal Ottawa (Ontario) K1A 0P7 Télécopieur: 613 748-4098

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
	• Avec quel document ou référence ?	Mainlevée notariée : - projet de mainlevée - copie du (des) relevé(s) - demande de procuration Mainlevée sous seing privé : - projet de mainlevée copie du (des) relevé(s)	Le relevé émis par la Banque et le paiement des sommes dues, notamment par chèque certifié lorsqu'il concerne une ligne de crédit	Pour les prêts commerciaux et crédits-relais: Avec copie du relevé émis par le prêteur aux fins de référence	Avec le numéro de dossier de la SCHL

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
5	Signature de la radiation				
	• Délai de :	Engagement à accorder une mainlevée dans un délai raisonnable. En général, un délai de 45 jours suivant la réception du projet de mainlevée , si toutes les sommes dues à la Banque sont acquittées et s'il n'y a pas d'erreur dans le projet de mainlevée .	Lorsque le dossier transmis à la Banque est complet, la signature se fait généralement à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Voir la page précédente afin de savoir ce qui est requis.	Pour les prêts commerciaux et crédits-relais : Dans un délai raisonnable suivant la compensation des fonds, habituellement 7 jours ouvrables Pour une mainlevée (sauf dans les cas de refinancement interne) : Dans un délai raisonnable suivant la compensation des fonds, habituellement 7 jours ouvrables	Délai de 45 jours du paiement honoré par voie de mainlevée ou de quittance sous seing privé, conditionnel à la réception du projet de radiation accompagné du paiement
	• Qui procédera à la signature ?	Sous seing privé : les représentants autorisés de la Banque à l'Administration des Prêts Hypothécaires de la Banque Laurentienne. Devant notaire : sur présentation d'une demande de procuration dûment remplie et selon les conditions pour signature devant notaire. Émission d'une procuration autorisant un des employés du notaire ou un notaire associé à signer au nom de la Banque Laurentienne.	La documentation est acheminée à nos Services d'administration du crédit (SAC) pour révision et signature. Par exemption, un directeur de succursale pourrait être appelé à signer pour les succursales éloignées - à l'extérieur de la grande région de Montréal et de ses environs.	Pour les prêts hypothécaires relatifs à des immeubles résidentiels d'un à quatre logements: la banque fera parvenir au notaire une copie de la résolution du conseil d'administration de la banque et une procuration autorisant le notaire ou tout collègue ou membre de son personnel à agir comme son fondé de pouvoir. Pour les prêts commerciaux et crédits-relais: Service des prêts hypothécaires Pour une mainlevée (sauf dans les cas de refinancement interne): Service des prêts hypothécaires	Direction des Services juridiques Ottawa

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
	• Délégation de signature transmise au notaire?	Oui, seulement pour les mainlevées totales émises pour les prêts consentis par la Banque Laurentienne ou une de ses acquisitions.	Non	Oui, pour les quittances et les mainlevées dans le cadre de refinancement interne.	Non
6	Personnes-ressources - pour suivi				
	· À qui s'adresser si le délai de 30 jours est expiré	S/O	S/O	S/O	S/O

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
· À qui s'adresser si le délai de 45 jours est expiré		Administration des prêts – Section hypothécaire (910) (pour le Québec) Téléphone : 514-284-4600 ou 1-855-284-4600	<p>Toutes les demandes de renseignements : Communiquer avec le bureau qui a fourni la documentation de remboursement quittance.</p> <p>Québec : Relevé de compte et radiation résultant d'une hypothèque accordée aux particuliers Téléphone : 1-866-860-8584 Télécopieur: 514-289-0031 Courriel : TDBCAO@td.com</p> <p>Relevé de compte et radiation résultant d'une hypothèque accordée aux petites entreprises Téléphone : 1-866-933-7052 Courriel : td.cassbb@td.com</p> <p>Ontario : td.dischargeescalationsontario@td.com</p> <p>Provinces de l'Ouest et Territoires : td.westerndischargelead@td.com ou tdwdlead@td.com</p>	<p>Veillez communiquer vos demandes de renseignements comme suit :</p> <p>Dossiers au Québec : Par téléphone : 1-800-567-1331 option 2 Par courriel : montreal.cmu@scotiabank.com</p> <p>Dossiers hors Québec : Par courriel : discharge.escalation@scotiabank.com</p>	<p>Directeur des services juridiques 700, chemin Montréal, C2-202 Ottawa (Ontario) K1A 0P7 Téléphone : 613-748-2000</p>

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
· À qui s'adresser si le délai de 90 jours est expiré		<p>Administration des prêts – Section hypothèque Téléphone : 514-284-4600 ou 1-855-284-4600</p> <p>Demandes de renseignements Succursales BLC : Administration des Prêts hypothécaires Télécopieur : 514-284-4659 ou 1-877-355-0055</p>	<p>Toutes les demandes de renseignements : Communiquer avec le bureau qui a fourni la documentation de remboursement.</p> <p>Suivi auprès d'un échelon supérieur seulement : Québec et Atlantique:</p> <p>Quittances et remboursements - Particulier 1er TDBCAO@td.com 2ème shevaughn.heywood@td.com 3ème giuliano.romano@td.com 4ème stella.triassi@TD.com</p> <p>Quittances et remboursements - Petites Entreprises 1er TD.CASSBB@td.com 2ième thouraya.jarwa@td.com ou james.jan@td.com</p> <p>Quittances et remboursements - Commercial 1er TD.GenericCommercialTeamB@td.com 2ième colmtl@td.com ou sheri.mcleod@td.com</p>	<p>Veillez communiquer vos demandes au directeur(rice) comme suit :</p> <p>Dossiers au Québec : 514-281-5387 ext : 57226</p> <p>Dossiers hors Québec : 1-800-567-1331</p>	<p>Directeur des services juridiques 700, chemin Montréal, C2-202 Ottawa (Ontario) K1A 0P7 Téléphone : 613-748-2000</p>

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Traitement des demandes de relevé de compte et radiation de garantie hypothécaire immobilière

		Banque Laurentienne	Banque TD	Banque Scotia (BNE) et Société hypothécaire Scotia	SCHL
7	Commentaires de l'institution financière	<p>Veillez noter que suite à une demande d'état de compte, si le client possède une carte Visa garantie par une hypothèque, l'Administration des Prêts Hypothécaires de la Banque Laurentienne transmettra au notaire un consentement spécifique à faire signer par le client. Les relevés transmis par la Banque au notaire seront émis uniquement par l'Administration des Prêts Hypothécaires de la Banque Laurentienne.</p>	<p>Prendre note que la date de règlement proposée correspond à la date de clôture de l'acte et doit être ferme</p>	Aucun	Aucun